

Biosécurité en élevages bovins

Mis à jour le: 24/05/2024

"Au terme de la formation, l'apprenant sera capable de : Mettre en place un plan de biosécurité dans son élevage "

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Délais d'accès: 20 jours

Profils des stagiaires:

- Eleveurs de bovins lait et de bovins viande

Prérequis: Aucun

Modalité: Formation présentielle

Lieu: A définir

Objectifs pédagogiques

- Maitriser les bases de la biosécurité
- Connaître la mise en œuvre de règles de biosécurité en élevages bovins
- Mettre en pratique les mesures de biosécurité appliquées à son exploitation

Contenu de la formation

- Maitriser les bases de la biosécurité
 - Sectorisation de l'élevage et zonage de l'exploitation (publique, professionnelle, d'élevage)
 - Flux entrants et sortants, règles de circulation et signalétique.
- Les mesures de lutte contre l'introduction d'agents pathogènes sur l'exploitation :
 - Lors de l'introduction d'animaux et concernant le matériel et le stockage des aliments
 - La gestion des intervenants et visiteurs
 - La gestion des contacts entre animaux de différents troupeaux
 - Les limitations des contacts avec les animaux domestiques, les nuisibles et la faune sauvage
- Les mesures de lutte contre l'installation et la circulation d'agents pathogènes au sein de l'exploitation
 - Rappel sur la conduite du troupeau
 - La gestion des vêlages et des veaux
 - La gestion des animaux malades
 - L'organisation des soins et de la traite
 - Les règles de nettoyage et désinfection des bâtiments et du matériel
- Les mesures de lutte contre la diffusion des agents pathogènes en dehors de l'élevage
 - Identification, dépistage et transports des animaux « sortants »
 - Gestion des effluents d'élevage
 - Gestion des cadavres, des produits de mise bas, des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)
- Les risques zoonotiques
 - Gestion des risques zoonotiques
 - Gestion des produits d'origine animale impropres à la consommation et mesures particulières pour les produits fabriqués sur l'exploitation
- Les mesures particulières de biosécurité pour les fermes ouvertes au public (vente directe, accueil à la ferme, ...)
 - Mesures spécifiques liées au public accueilli

GDS Réunion

1 rue Du Père Hauck
97418 La Plaine des Cafres
Email: formation@gds974.re
Tel: +262262275407



- Cas particulier pour les élevages ayant eu un épisode de fièvre Q
- Mettre en pratique les mesures de biosécurité appliquées à son exploitation
 - La structuration et la formalisation d'un plan de biosécurité
 - Travaux sur des cas types et cas personnels et construction d'une ébauche du plan de biosécurité : les mesures prioritaires à intégrer, les difficultés, solutions,

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Accessibilité: Nous pouvons accueillir lors de nos sessions de formation des personnes en situation de handicap, aptes à suivre des formations et travailler dans le milieu de l'élevage. Merci de nous contacter au 0693 618 606 - formation@gds974.re

Equipe pédagogique

Olivier BARDEUR - Technicien conseil pôle ruminant

Corinne SOUNDRON - Animatrice_0693 618 606

